

ARCHITECTE

LA CSSMI EST ACTUELLEMENT À LA RECHERCHE D'UNE OU D'UN ARCHITECTE (POSTE DE PROJET)

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'architecte comporte plus spécifiquement l'exercice d'attributions conformes à celles prévues à la Loi sur les architectes (RLRQ, chapitre A-21). L'architecte exerce des fonctions de planification, analyse, évaluation, conception, élaboration, conseil, recherche et contrôle en lien avec des travaux d'architecture concernant les bâtiments, les terrains et les diverses installations de la commission scolaire.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

L'architecte élabore des plans et devis en vue de la construction ou la rénovation des immeubles de la commission scolaire ; elle ou il en surveille l'application lors de l'exécution des travaux.

Elle ou il participe à l'élaboration et la mise en place des normes et guides d'entretien et de réparation des composantes de l'enveloppe des bâtiments.

Elle ou il participe à l'élaboration d'un plan d'investissement ; elle ou il procède à l'évaluation et au classement des travaux requis selon une grille d'analyse ; elle ou il fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il supervise les travaux de construction exécutés dans les bâtiments de la commission scolaire en s'assurant du contrôle de la qualité des travaux, de la sécurité des occupantes et occupants et du respect de l'échéancier et du budget, selon les normes propres à la profession.

Elle ou il élabore un programme architectural à partir de visites et rencontres avec le personnel d'encadrement des établissements ; elle ou il effectue le suivi des travaux des professionnelles ou professionnels concepteurs et des entrepreneures ou entrepreneurs.

Elle ou il est appelé à conseiller les directions d'établissement et à apporter la contribution de sa spécialité aux travaux d'équipes multidisciplinaires portant sur des objets d'ordre administratif, pédagogique et technique.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité et expérience

Être membre de l'Ordre des architectes du Québec.

Exigences particulières

Posséder un permis de conduire valide et une voiture.

Une expérience en architecture du paysage.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

18 SEPTEMBRE 2017 AU 30 JUIN 2020

STATUT D'EMPLOI

Poste de projet

Lundi au vendredi 08 :30 à 12 :00 – 13 :00 à 16 :30

TAUX

41 560\$ à 78 792\$ selon la scolarité et l'expérience du candidat.

Pour postuler, veuillez faire parvenir votre CV par courriel à l'adresse suivante : drh.dotation@cssmi.qc.ca au plus tard le 11 septembre 2017 à 16 h.

Veuillez indiquer le numéro de référence suivant dans l'objet de votre courriel lors de la transmission de vos documents : **1617-PR-026**

Les candidats doivent également ouvrir leur dossier en ligne à l'adresse suivante :

<https://www9.cssmi.qc.ca/candidat/candidat.php>

La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Les personnes ayant besoin d'accommodements lors du processus de sélection sont invitées à nous en faire part.

Seules les personnes dont les candidatures auront été retenues seront appelées.